



PROGRAMME DE FORMATION

Travaux en hauteur

Formation à l'utilisation des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur

Durée : 1 jours (7 heures)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Donner aux participants les moyens nécessaires leur permettant :

D'identifier et d'évaluer les risques de chute selon le lieu de travail, son environnement et la nature des travaux à réaliser,

Maîtriser les principes de sécurité :

Connaître et utiliser les équipements de protection individuels (E.P.I.),

Connaître et utiliser les harnais de sécurité.

INTERVENANT

Un technicien de formation spécialiste des travaux en hauteur

EFFECTIF

6 personnes maximum

PUBLIC

Toute personne de l'entreprise appelée, dans l'exercice de sa profession à procéder d'une façon permanente ou occasionnelle, à des travaux en hauteur nécessitant notamment l'utilisation de harnais de sécurité.

PREREQUIS

Bénéficier d'une aptitude médicale pour les travaux en hauteur

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS

Chaussures de sécurité, casque, gants, harnais...

METHODES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, mises en situations pratiques, démonstrations, retours d'expériences

Le déroulement de la formation alterne des parties théorique et pratique

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Salle de cours équipée,

Vidéo projecteur / diaporama, livret stagiaire

Zone sécurisée dédiée exclusivement à la formation. Moyens d'accès en hauteur de l'entreprise

Equipements de protection individuelle

MODALITE DE SUIVI

Contrôle des connaissances théoriques et du savoir-faire



Feuille d'émargement renseignée par demi-journée
Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

PROGRAMME

STATISTIQUES DES ACCIDENTS DE CHUTES DE HAUTEUR

Au niveau national :

Analyse et répartition des facteurs principaux d'accident (matériel, humain...)

Au niveau de l'entreprise :

Analyse et commentaires sur les risques par atelier.

Coûts et conséquences d'une chute en hauteur (humain / Entreprise).

LEGISLATION / RECOMMANDATIONS

Contexte réglementaire.

Responsabilités civiles et pénales.

Recommandations de la CNAMTS

LES MOYENS ET CHOIX DES DISPOSITIFS DE PROTECTION

Protection collective :

Moyens fixes et mobiles,
Appareils d'élévation de personnes,
Balisage et signalisation.

Les E.P.I. et leurs normes :

Composants d'un système d'arrêt de chute,
Classes d'ancrages,
Anti-chutes et supports d'ancrage,
Absorbeurs d'énergie,
Constitution d'un harnais de sécurité,
Les systèmes de liaison,
Les connecteurs.

Consignes générales de sécurité :

Pour les utilisateurs de harnais,
Dispositions et procédures d'utilisation,
Procédures de sauvetage,
Procédure de stockage de matériel,
Remontées d'informations à la hiérarchie (défectuosité...).

EXERCICES PRATIQUES

Mise en application des acquis théoriques.

Mise en œuvre de différents exercices au poste de travail.

VALIDATION

Délivrance d'une attestation de fin de formation « **travaux en hauteur – Formation à l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur.**